Vaccination contre la Paratuberculose: opportunité ou non?

L'arrivée sur le marché d'un nouveau vaccin inactivé contre la Paratuberculose, SILIRIUM©, nécessite que le prescripteur et l'utilisateur en connaissent les avantages et les inconvénients afin de raisonner leurs choix. SILIRIUM est administré en une dose unique d'1mL par voie sous cutanée. Il nécessite 21 jours pour être efficace.

Dans l'étude de RAMON *et al.*, la prévalence d'infectés chez les animaux vaccinés a diminuée de 68% contre 46% dans les élevages où un plan de maitrise traditionnel avait été réalisé. Par contre, **l'excrétion a plus diminué dans les élevages à plan de maîtrise que dans ceux où les animaux sont simplement vaccinés** (93,8% contre 76,5%).

En coproculture, les animaux vaccinés semblent avoir une probabilité plus faible d'être testés positifs (14,2% versus 23,4%, Knust *et al.*). **Les animaux vaccinés semblent moins développer la forme clinique de la maladie, mais cette différence n'est pas significative**.

Selon plusieurs études, sauf une, **la vaccination ne permet pas d'améliorer significativement la longévité, la production laitière, le Gain Moyen Quotidien ou l'intervalle vêlage-vêlage.**

La vaccination avec SILIRUM présente par ailleurs des inconvénients:

- interaction avec le dépistage sérologique de la Paratuberculose: **37% des animaux vaccinés se révèle par la suite séropositifs** (contre 5% dans les troupeaux témoins)
- **interaction avec le dépistage de la Tuberculose Bovine**: Le risque de faux positifs en intradermoréaction simple est multiplié par 20 chez les animaux vaccinés et par 23 en intradermoréaction comparative (IDC) dans l'étude de Gorrido *et al.* (2013). Néanmoins le nombre de faux positifs en IDC resterait limité à environ 1%.

En raison de ce dernier inconvénient majeur, **la vaccination <u>est toujours soumise à autorisation de la DD(CS)PP</u>.** Selon l'arrêté publié au Journal Officiel du 26 août 2014, cette vaccination peut être permise, à la demande de l'éleveur, « au cas par cas » par les <u>DD(CS)PP</u> chez les bovins.

L'élevage doit répondre à deux conditions:

- Absence de lésion de tuberculose constatée à l'abattoir depuis au moins 12 mois
- Présence confirmée par des analyses de laboratoire de l'existence de la Paratuberculose dans le troupeau.

En conclusion, ce nouvel outil peut présenter un **intérêt dans des contextes restreints qui demandent à être précisés**. **La séropositivité de nombreux animaux par la vaccination est véritablement problématique**. Le vaccin idéal devrait être délété, réduire très fortement l'excrétion de MAP ainsi que les risques de transmission et ne pas interagir avec le dépistage de la Tuberculose. Malheureusement ce vaccin idéal n'est pas encore disponible. **Il reste primordial d'axer la lutte contre la paratuberculose sur des plans d'éradication associant mesures hygiéniques, dépistage et élimination des animaux excréteurs.**